

Réinscription des élèves-ingénieurs de l'ENSMR en 2^{ème} et en 3^{ème} année au titre de l'année académique 2024/2025

Pièces à Fournir

- Trois copies d'attestation d'assurance et le reçu de paiement de la police de l'assurance 2024-2025 auprès de l'assureur **ARZ** :
 - * **Adresse** : 74, Av Al Amir Fal Ould Oumeir 1^{er} Et. Appt N°4, Rabat-Salé-Zemmour-Zaër.
 - * **Frais d'assurance** : Quarante-huit (**48**) Dirhams.
- NB** : Pour les étudiants désireux de souscrire une autre assurance, les clauses d'assurance doivent au minimum couvrir les termes mentionnés dans le document nommé « Clauses d'assurance SCOLAIRE 2024 -2025 » à consulter sur le site de l'école.
- Le formulaire d'Engagement signé, avec la mention lu et approuvé, pour l'année universitaire 2024/2025 (à télécharger du site de l'école).
- 01 copie de la CNIE
- Fiche de déclaration AMOE sur la situation sanitaire, à renseigner via le lien : <https://amo.onousc.ma/> (Condition obligatoire de réinscription à l'ENSMR pour l'année 2024/2025)
- Le reçu de versement ou de virement des frais de l'internat.

N.B. Le montant des frais de l'internat est de **400DH**. Vous êtes invités d'effectuer ce versement, obligatoirement, sur le compte de l'ENSMR Numéro du RIB : **310 810 10000 2400 40184 0172** ouvert auprès de la Trésorerie Générale de Rabat.

Date de réinscription de la 3^{ème} année Jeudi 26 Septembre 2024

**

Date de réinscription de la 2^{ème} année Vendredi 27 Septembre 2024

**

Date de démarrage des cours pour la 2^{ème} et 3^{ème} année

Mardi 01 Octobre 2024